



ARRONDISSEMENT D'ARLON

VILLE D'ARLON

*A Mesdames, Mademoiselle les
Conseillères communales
A Messieurs les Conseillers communaux
A Mademoiselle la Présidente du
C.P.A.S.*

Rue Paul Reuter, 8 – B-6700 ARLON
Tél : 063/24 56 00 – Fax : 063/22 29 75

Nos Réf : Secr/Ph.D./S.H. n°03/2018
Agent Traitant : Ph.D./S.H.

*Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,*

Conformément à l'article L-1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à la **séance du Conseil communal** qui aura lieu à l'Hôtel de Ville en la salle de ses réunions, **le mardi 27 mars 2018 à 19h00** :

Ordre du Jour

Travaux communaux

1. Marché de Travaux : **En présence de l'auteur de projet, C. PIERARD** : Aménagement de la rue du Vicinal à Bonnert. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation
2. Marché de Travaux : **En présence de l'auteur de projet, Architectes Associés** : Rénovation de façades à l'école du Centre. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation

3. Marché de Travaux : **En présence de M A.NAGGY**, employé d'administration au Département technique : Aménagement d'un parking au chemin du Jongebèsch à Freylange : Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation

4. Marché de Travaux : **En présence de M A.NAGGY**, employé d'administration au Département technique : Réaménagement de chemins en dolomies sur les sites du Pannebourg et du Wäschbour : Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation

Administration Générale

5. Présentation du plan des actions en matière d'incivilités environnementales
6. Approbation du procès - verbal de la séance précédente
7. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation
8. Adoption d'un protocole de collaboration concernant la lutte contre les marchands de sommeil
9. Modification du règlement général de police de la Ville d'Arlon : introduction d'un nouvel article portant sur le placement obligatoire de sonnettes et de boîtes aux lettres
10. Création d'une commission communale « Schéma de développement commercial » : désignation des représentants

Travaux communaux

11. Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits de la Ville d'Arlon. Accord sur le cahier des charges et sur la prise en charge de la dépense par la souscription de parts au capital de l'AIVE
12. Marché de Travaux : Egouttage et voirie rue Beemerchen à Udange : Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation du marché

Biens communaux

13. Approbation de la convention de mise à disposition de la « Maison de la Knippchen » à conclure par la Ville d'Arlon et la Province
14. Rénovation de la rue du Bourg à Barnich : Acquisition d'une emprise
15. Approbation d'un plan de bornage de propriétés privées sises à Sesselich, rue Marie Delcourt
16. Approbation d'un plan de bornage d'une propriété privée sise à Bonnert, rue du Maitrank n° 83 A

Circulation routière

17. Création d'un Kiss & Ride à la rue de Bastogne, à hauteur de l'ISMA : Avis à émettre
18. Route de la Région Wallonne N881 : Régularisation de la signalisation lumineuse et des passages pour piétons au carrefour N881 et rue de Wäschbour et au carrefour N881 – rues des Deux Luxembourg, Sainte-Croix et des Genêts : Approbation d'un projet d'arrêté ministériel

Cimetières communaux

19. Modification du Règlement sur les cimetières – Funérailles et Sépultures

Finances Communales

20. Octroi d'une subvention à l'asbl « Losange » pour l'organisation du festival « Broken Necks » qui se déroulera les 6 et 7 avril 2018
21. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Cercle dramatique St-Bernard pour l'année 2017
22. Adhésion au Comité de la Voie de la Liberté

Fabriques d'Eglises

23. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2017 pour la Fabrique d'Eglise de Freylange
24. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2017 pour la Fabrique d'église de Bonnert
25. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2017 pour la Communauté Israélite d'Arlon

Personnel Communal

26. Modification du statut pécuniaire en matière de pécule de vacances

Le Directeur général

Par le Collège :

Le Bourgmestre-Président,

(sPh DEFRANCE

(s)V.MAGNUS